

# Soirée de parents des élèves de 8e année

Lundi 1er septembre 2025

**BIENVENUE!**



# Déroulement

- ❖ **Partie commune**
  - ❖ Accueil et présentation
  - ❖ Objectif majeur de la 8P
  - ❖ Epreuves cantonales de référence
  - ❖ Bulletin annuel et promotion
  - ❖ Orientation, options et niveaux en 9S
  - ❖ Déroulement de la 8P
  - ❖ Intervention de l'infirmière
  - ❖ Cadre et règles de vie
  - ❖ Divers et questions
- ❖ **Partie en classe**
- ❖ **Moment convivial**

# Présentation

---

Classe 8P/71 : Marie Badoux

Classe 8P/72 : Cindy Mendes

Classe 8P/73 : Alyssia Beutler

Classe 8P/74 : Nathalie Beck

Classe 8P/75 : Mirlinda Osdautaj

Lirije Sahiti, doyenne

Anouk Issler, infirmière scolaire

Autres enseignant-e-s et stagiaires

# Objectif de la 8P

## Rappel

- *Créer les conditions de transition du primaire vers le secondaire*
- *Encourager l'autonomie*
- *Favoriser le dialogue entre les partenaires*
- *Prendre le temps de l'orientation*
  - *La 7<sup>e</sup> année, le temps de l'observation et de préparation*
  - **La 8<sup>e</sup> année, le temps de la consolidation, des ECR et de l'orientation**

# Epreuves cantonales de référence

- Trois ECR d'une durée d'1h30 (+ temps complémentaire)
  - **FRA + MAT + ALL**
- FRA : ma 28 avril 2026
- MAT : me 29 avril 2026
- ALL : je 30 avril 2026
- Epreuves de rattrapage entre le 19 et le 21 mai 2026
- Chaque épreuve compte pour **30%** dans la moyenne annuelle.
- Transmission des notes -> d'ici le 28 mai 2026

# Bulletin annuel

Matières	TS	ECR
FRA – MAT – ALL	Moyenne de tous les TS de l'année, au dixième = 70%	Note de l'ECR arrondie à 0.5 = 30%
<i>Exemple</i>	$(4+5+5.5+4.5+6+5+4+5):8 = 4.9$	4.5
Note finale arrondie à 0.5	$(4.9 \times 0.7) + (4.5 \times 0.3) = 4.78$ donc <u>5</u>	

Matières	TS	ECR
SCN – ANG – GEO – HIS – AVI – MUS – ACT/TMA	Moyenne de tous les Ts de l'année, arrondie à 0.5	

# Promotion en 9e

## Fin de 8<sup>e</sup> année

<b>Groupe principal</b>	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + géographie + histoire + anglais + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	40 pts
<b>Groupe restreint</b>	français + mathématiques + allemand	12 pts et plus
<b>Cas limites</b>	Max 1 point d'insuffisance par groupe	

- Redoublement en 8P**

- Si les totaux de points ne sont pas obtenus et s'il y a trop d'insuffisance (au-delà des cas limites), l'élève redouble.
- Exceptions:
  - si l'élève a des circonstances particulières,
  - s'il est au bénéfice d'un programme personnalisé,
  - s'il a déjà redoublé l'année,
  - S'il a déjà redoublé 2 fois au cours de la scolarité,
  - => décision prise par le Conseil de direction, après discussion avec les parents.

# La 9e année et les suivantes

Voie prégymnasiale	Voie générale	
<b>Choix d'une option de compétences orientées métiers (OCOM)</b>		
Choix d'une option spécifique (OS)	FRA	Niveau 1
		Niveau 2
Latin	MAT	Niveau 1
Italien		Niveau 2
Math.-physique	ALL	Niveau 1
Economie-droit		Niveau 2

Niveau 1 : «renforcement» / Niveau 2 : «développement»

# Orientation en 9e pré gymnasiale

- Accès à la **voie pré gymnasiale** (VP)

## Accès à la voie pré gymnasiale

Groupe principal	français + mathématiques + allemand + sciences de la nature + géographie + histoire + anglais + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles	46,5 pts
Groupe restreint	français + mathématiques + allemand	15 pts et plus

- Choix des **options spécifiques** (OS)

Options	Nombre de périodes
Latin	4
Italien	4
Mathématiques et physique	4
Economie et droit	4

# Orientation en 9e générale

- Accès à la **voie générale** (VG)

	Matières	Totaux de points à obtenir
Groupe principal	Les 10 matières	= 46 pts et moins
Groupe restreint	FRA – ALL – MAT	= 14.5 pts et moins

- Accès aux **niveaux** de la voie générale

Matières	Niveau 1	Niveau 2
FRA – MAT – ALL	4 ou moins	4.5 ou plus

- **Choix d'une option de compétences, orientée métiers** (OCOM): 2p
  - Economie, Arts visuels, Sciences, Travaux manuels, Activités créatrices,...
- **Formation générale**, axée en partie sur la formation prof.: 2p
- Si bonnes compétences dans un domaine, possibilité de choisir une option spécifique  
 = décision du conseil de direction, sur demande des parents.

# Récapitulatif pour l'orientation en 9e

Voie prégymnasiale – VP : - 46.5 points et plus au groupe principal  
- 15 points et plus au groupe restreint  
- choix d'une option spécifique (OS)

Double exigence :  
avoir les points nécessaires dans les deux groupes

Voie générale – VG : - 46 points et moins au groupe principal  
- 14.5 points et moins au groupe restreint  
- choix d'une option de compétences orientée métiers (OCOM)

PAS DE CAS LIMITE

# Déroulement de la 8P

- **16 janvier 2026** : Fin du premier semestre
  - Conseils de classe : entre le 20 et le 22 janvier 2025
  - Distribution des points de situation : 24 janvier 2025
  - Entretien individuel avec chaque famille : février-mars 2025.
- **28-29-30 avril 2026** : ECR -> FRA – MAT – ALL
- **5 juin 2026** : Fin du deuxième semestre
  - Conseils de classe : 8, 9 et 10 juin 2026
  - Distribution des points de situation : 11 juin 2026
  - Eventuel entretien avec une famille : entre le 15 et le 19 juin
- **23 juin 2026** : Sur préavis du conseil de classe, le conseil de direction valide, pour chaque élève :
  - La promotion en 9S.
  - L'orientation en VP ou VG.
  - Les niveaux 1 ou 2 en FRA, MAT, ALL pour les élèves VG.
- 24 juin 2026** : Distribution des livrets scolaires mentionnant les décisions finales.

# Choix des options

- **Mardi 17 mars 2026 à Cossy (PAM) à 18h00 :**
  - **Invitation**, pour les élèves et leurs parents, à une séance conduite par la direction de l'ES Cossy et Penthaz PAM et les enseignant-e-s de 9S
  - **But de la séance :**
    - présentation détaillée des options :
      - Options spécifiques (OS)
      - Options de compétences orientées métiers (OCOM)
  - **A la suite de cette séance, choix à effectuer**
    - Coupon à compléter à l'attention de la direction de l'établissement secondaire

# Partenaires pour la formation et la prévention

- **Intervention de l'infirmière scolaire**
  - **Madame Anouk Issler**

## **Anouk Issler – Infirmière scolaire**

---

Unité PSPS - Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire

Etablissement primaire de Penthalaz - Venoge

Ch. du Collège 1- 1305 Penthalaz

Tél.: +41 21 340 75 93 - natel : +41 79 159 22 77

[servicesante.ep.penthalaz.venoge@avasad.ch](mailto:servicesante.ep.penthalaz.venoge@avasad.ch)

<http://www.vd.ch/unite-psps>

Horaires : lundi – mardi – jeudi

# Equipe PSPS : Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire

---

Dans chaque établissement, des professionnel·le·s travaillent avec les élèves et les adultes pour contribuer au bien-être de l'enfant et de l'adolescent·e·s à l'école, afin de favoriser ses apprentissages scolaires et sociaux.

## **Conseil des délégué-e-s 7-8P :**

- 20 délégué-e-s représentent les 10 classes de 7-8P
- 1er conseil mardi 23 septembre sur la pause de midi
- Exemples de thèmes abordés: charte du collège du Cheminet, animations récrés,...projet sur les discriminations

**Pendathlon :** mardi matin 7 octobre 2025

**Semaine des Pommes à la récré :** 3 au 7 novembre 2025

**Suite du projet de Prévention numérique 25-26 :**

- Les délégué-e-s 7-8P se forment pour aller animer une activité de prévention dans les classes de 5P en fin février 2026

# ENSEMBLE EN PAIX

TABLISSEMENT SCOLAIRE ENTHALAZ

EE ENTHALAZ EN PAIX



Un même groupe d'enfants t'embête souvent?

Dès élèves te disent des choses blessantes...  
Tu reçois des moqueries...  
Tu as envie mais tu peins...  
Tu as peur de tes compétences...



Tu aimerais que ça s'arrête?

Parle de ta tristesse, ta peur ou ton malaise à quelqu'un!

Parlons-en à :

- Une maîtresse ou un maître
- La maîtresse
- L'inférieure
- La direction
- Tes parents

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Lien de promotion





- ▶ **Action Innocence** crée des contenus destinés aux enfants et adolescents ainsi qu'aux parents qui souhaitent les accompagner dans leurs pratiques numériques.

# Gérer l'utilisation des écrans, comment trouver un équilibre ?



Illustrations: Juliette Rebeillard



**Les jeux vidéo et les réseaux sociaux permettent à votre enfant de:**

- S'amuser
- Développer de nouvelles compétences
- Jouer avec ses ami-e-s
- Rester en contact avec ses ami-e-s
- Être valorisé-e et reconnu-e
- Développer sa créativité et son imaginaire
- Apprendre et découvrir de nouvelles choses



**Votre enfant utilise les écrans pour:**

- Jouer
- Discuter avec ses ami-e-s
- Ecouter de la musique
- Poster des photos et des vidéos
- Regarder des vidéos et des séries
- S'informer
- Faire ses devoirs et étudier



## Pour accompagner votre enfant:

- S'informer sur le jeu auquel il/elle joue (contenu, durée, âge conseillé)
- Se renseigner sur les applications qu'il/elle télécharge
- Définir les paramètres de confidentialité
- Installer un contrôle parental
- Expliquer que la loi s'applique aussi sur les réseaux sociaux et les plateformes de jeux
- S'intéresser à ce qu'il/elle fait sur internet et les réseaux sociaux
- Le/La regarder jouer ou jouer avec lui/elle
- Garder le dialogue
- Montrer l'exemple

## Pour aider votre enfant à gérer son utilisation des écrans:

- Fixer des règles avec lui/elle
- Limiter le temps d'écran pour qu'il/elle puisse:
  - Faire des activités variées
  - Faire ses devoirs
  - Se déplacer physiquement
  - Dormir suffisamment



## Vous avez raison de vous inquiéter si votre enfant:

- Passe de plus en plus de temps sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo
- Délaisse ses autres activités/loisirs
- Passe moins de temps avec ses ami-e-s, votre famille
- A de moins bons résultats scolaires
- A de nombreuses absences à l'école
- S'isole et se renferme
- Devient agressif-ve
- Est très fatigué-e
- Se plaint de douleurs (tête, ventre, etc.)

## Vous avez des questions et souhaitez parler d'une situation qui vous préoccupe ? Parlez-en:

- À l'enseignant-e de votre enfant
- À l'infirmière scolaire et/ou au service d'aide de l'école
- Au/à la médecin de famille ou au/à la pédiatre

Ils et elles vous écouteront et vous orienteront vers des ressources.

Vous pouvez aussi consulter [actioninnocence.org](http://actioninnocence.org).

**Vous souhaitez voir ou revoir la vidéo ?**

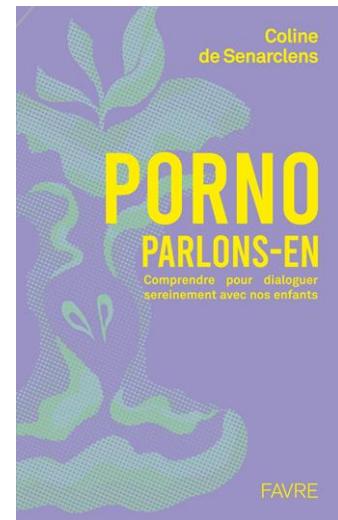


**action  
innocence** 

Réalisé en collaboration avec REPER

**REPER**  
Projet de la sortie  
et passation  
Grenzübergang  
und Prävention





- Toute personne qui produit, regarde, possède, montre ou diffuse du contenu à caractère sexuel mettant en scène des mineurs, c'est-à-dire des fichiers à caractère pédo-pornographique est punissable, comme le stipule l'article 197 de la Loi.
- Prendre une photo de quelqu'un sans son consentement, tout comme l'envoyer à d'autres est interdit.
- Si cela se produit, la victime (ou ses parents) peut porter plainte.
- Les enfants dès 10 ans sont considérés comme responsables de ce qu'ils publient et peuvent passer au Tribunal des mineurs en cas de délit.

Anne de Labouret - Christophe Butstraen

**Parlez  
du porno à  
vos enfants**  
avant qu'Internet  
ne le fasse



THIERRY SOUCCAR EDITIONS



**Les objectifs de l'intervention en 8P sont principalement :**

- Puberté et transformation du corps
- Changements psychiques
- Nouvelles sensations
- Attitude d'ouverture aux autres
- Intimité et respect
- Estime de soi

**Soirée destinée aux parents :**  
**Jeudi 18 septembre 2025**  
**19h30-21h00 HTSL Lausanne**  
**Inscription via le site PROFA**

Séances d'information sur les cours d'éducation en santé sexuelle  
destinées aux parents d'élèves de 8p, 10s et 11s

En visioconférence		
Les personnes inscrites recevront un lien de connexion par courriel le jour même. <i>Pensez à vérifier vos spams/courriels indésirables.</i>		
Dates 2025-2026	Inscriptions via QR Code	Inscriptions via le lien
Jeudi 4 septembre 2025 19h30-21h00		<a href="https://forms.gle/iCt9jLVws7ydfQsEA">https://forms.gle/iCt9jLVws7ydfQsEA</a>
Lundi 6 octobre 2025 19h30-21h00		<a href="https://forms.gle/eHqCa2daerRnpxVg7">https://forms.gle/eHqCa2daerRnpxVg7</a>
Mardi 18 novembre 2025 19h30-21h00		<a href="https://forms.gle/2xSqGghiruyJqBwH8">https://forms.gle/2xSqGghiruyJqBwH8</a>
Jeudi 22 janvier 2026 19h30-21h00		<a href="https://forms.gle/JohV6P3V7UhBoUh76">https://forms.gle/JohV6P3V7UhBoUh76</a>

En présentiel		
HETSL – Auditoire Pahud (salle B-040-41-42), Chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne		
Dates 2025-2026	Inscriptions via QR Code	Inscriptions via le lien
Jeudi 18 septembre 2025 19h30-21h00		<a href="https://forms.gle/tGRP4pP93fQkKUhb7">https://forms.gle/tGRP4pP93fQkKUhb7</a>
Mardi 20 janvier 2026 19h30-21h00		<a href="https://forms.gle/ZKRXjsRDYg5ZMSm79">https://forms.gle/ZKRXjsRDYg5ZMSm79</a>



# Police cantonale vaudoise

# Gendarmerie





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

## Cadre institutionnel et règles de vie

ATTITUDE GÉNÉRALE	TENUE VESTIMENTAIRE	ASPECTS PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"><li>• SALUTATIONS</li><li>• VOUVOIEMENT</li><li>• LANGAGE</li><li>• DÉPLACEMENTS</li><li>• ATTITUDE FACE AUX ADULTES</li><li>• TENUE FACE AUX PLUS JEUNES</li><li>• APPAREILS CONNECTÉS</li><li>• ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• PAS DE COUVRE-CHEF</li><li>• TENUE ADÉQUATE (LONGUEURS, INSCRIPTIONS, ETC.)</li><li>• MAQUILLAGE</li><li>• ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• DEVOIRS NON FAITS</li><li>• OUBLIS</li><li>• PERTE ET CASSE DE MATÉRIEL</li><li>• BOISSONS</li><li>• WC</li><li>• VESTIAIRE</li><li>• TENUE DE L'AGENDA</li><li>• ...</li></ul>

PROPRE À  
CHAQUE  
CLASSE

	Avertissement	Agenda sur le bureau	Remarque	Travail supplémentaire	Heure de retenue	<b>Violence, insulte, manque de respect, refus d'obéir, ...</b>	<b>= HEURE D' ARRÊT</b>	Commentaires
Élève 1								
Élève 2								

## Rappel à l'ordre :

- 1x : avertissement
- 2x : agenda sur le bureau
- 3x : remarque dans l'agenda afin d'informer les parents
- 4x : travail supplémentaire à faire à la maison
- 5x : heure de retenue sous la surveillance d'un.e enseignant.e

En cas de violence physique ou verbale, d'irrespect ou de refus d'obéir (sortir ses affaires, participer aux tâches prévues, ...) : heure d'arrêt



**Les heures d'arrêt ne sont négociables ni par les élèves, ni par les parents !**



# Appareils connectés

Les appareils connectés (téléphones portables, montres connectées, traceurs, etc.) sont **INTERDITS** dans le périmètre scolaire, sur temps scolaire, y compris lors des sorties. Si l'enfant les emmène à l'école, ils doivent être éteints et rangés dans leur sac.

En cas de non respect du règlement :

Les appareils sont **dans tous les cas confisqués**, selon les précisions suivantes :

- 1-2 fois : avertissement aux parents via l'agenda, rendus à la fin de la journée.
- Dès la 3<sup>ème</sup> fois, avertissement via l'agenda, à venir récupérer à la direction, sanction en sus.



Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire. Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par le corps enseignant.

Les établissements scolaires mettent en place des projets de prévention et d'éducation en lien avec l'utilisation des écrans.



Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.



**Respecter les limites d'âges** des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage de la plupart des **réseaux sociaux** et **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le ou la jeune.



De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par une personne adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec une personne adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

**Échangez ensemble** sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !



**Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans** et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

## Cadre scolaire et familial



Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

# L'ASIVenoge

- Les transports
- L'accueil de midi

- Cantine située à côté du restaurant de l'Hôtel de Ville à Penthaz.
  - Repas chaud : 12.-
  - Pique-nique : gratuit
- Lieux d'accueil : surveillance : 3.-.

- Les devoirs surveillés

- Sur les sites de Penthaz, de Penthaz et de Vufflens-la-Ville - Mex
  - Coût: 7.- par séance
- **Secrétariat -> 021/861.49.50 - [secretariat@asivenoge.ch](mailto:secretariat@asivenoge.ch)**
- **Devoirs surveillés – cantine -> [www.asivenoge.monportail.ch](http://www.asivenoge.monportail.ch)**
- **Transports -> Microgis, 021/552.03.18 - [transports@microgis.ch](mailto:transports@microgis.ch)**
- **Autres questions -> [www.asivenoge.ch](http://www.asivenoge.ch)**

Comment  
nous  
atteindre ?

021 / 557 34 20

ep.penthalaz-  
venoge@vd.ch

[https://www.ep-  
penthalaz-venoge.ch](https://www.ep-penthalaz-venoge.ch)



Vos  
questions





# La suite dans la classe de votre enfant

Classe **8P/71** : Marie Badoux

-> Classe **23**

Classe **8P/72** : Cindy Mendes

-> Classe **11**

Classe **8P/73** : Alyssia Beutler

-> Classe **32**

Classe **8P/74** : Nathalie Beck

-> Classe **28**

Classe **8P/75** : Mirlinda Osdautaj

-> Classe **36**